

Protocole de dépose

Toute intervention sur un amalgame doit se faire avec des précautions impératives, car d'importantes quantités de vapeurs de mercure peuvent être inhalées et ingérées.

1. Equipement du cabinet :

- un système de refroidissement : jet d'eau concentré, de fort débit, sans air.
- un aspirateur chirurgical : système d'aspiration (d'environ 1 cm de diamètre) tenu par l'assistant(e) au-dessus de la dent à traiter. Idéalement, on peut connecter l'aspirateur au modèle « clean-up », canule avec un embout spécial (sorte de mini digue). En l'absence de « clean-up », il faut un champ opératoire (ou digue) en latex.
- une fraise fissure (non diamantée).

Le praticien ne doit pas fraiser dans l'amalgame, mais inciser en croix l'amalgame puis l'enlever par morceaux.

2. Autres précautions :

- Masques au charbon, pour le patient (à placer sur le nez et les yeux, et à rendre étanche à l'aide de ruban adhésif) et pour le praticien (nez et bouche), afin de retenir les vapeurs de mercure.
- Dix à quinze minutes avant un travail sur amalgame : avaler 2 cuillères à soupe de charbon actif en poudre, qui retiendra une partie des ions mercuriques ingérés au cours de l'opération, et permettra de les évacuer dans les selles.
- Juste avant l'intervention : faire un bain de bouche au sélénium (ampoules de granions de sélénium), pour limiter l'absorption du mercure par la muqueuse buccale.
- Juste après l'intervention : faire un bain de bouche aux granions de sélénium, un bain de bouche au charbon dilué dans de l'eau, puis avaler 2 cuillères à soupe de charbon après s'être bien rincé la bouche.
- Dans l'heure et demie qui suit, faire des bains de bouche au charbon et au sélénium, sans avaler, tous les ¼ d'heure.

Précautions à prendre si du mercure a été répandu

Le mercure n'est pas seulement dans les amalgames : il faut aussi compter avec les anciens thermomètres, les baromètres à colonne de mercure, certains tensiomètres, les ampoules « à économie d'énergie », etc.

Si du mercure est répandu, il émet dès 0°C des vapeurs inodores, sans saveur, et incolores même à concentration mortelle. Il faut donc immédiatement s'en débarrasser.

Voici la marche à suivre :

- Repérer **tout** le mercure répandu.
- **Ne pas utiliser l'aspirateur domestique** sous peine de le polluer, ainsi que toute la maison lors d'utilisations ultérieures.
- Ramasser le mercure avec une pelle et une balayette (l'idéal serait d'utiliser un petit aspirateur manuel, spécifique, pour le collecter) et le placer dans un bocal hermétiquement fermé.
- Apporter le bocal contenant le mercure au service d'hygiène de la mairie ou à une pharmacie. (Ne pas jeter de mercure dans les toilettes ou à la poubelle).
- Enlever et jeter les revêtements contaminés par contact avec le mercure : tapis, moquette, tissus, etc., ainsi que tout ce qui a pu être en contact avec le mercure : balayette, pelle, habits, jouets, etc.
- Ne pas garder l'aspirateur domestique s'il a été utilisé ou le mettre dans un local très ventilé et non habité.
- Saupoudrer de fleur de soufre (jardinerie ou pharmacies) les endroits difficilement accessibles (fentes de parquet etc.) : le mercure ne sera neutralisé que s'il est en contact avec le soufre ; laisser agir 24 h puis aspirer avec un petit aspirateur jetable (poire manuelle...).
- Ventiler les locaux après nettoyage. Cette ventilation doit absolument se faire en partie basse car le mercure est un métal lourd (ouvrir une fenêtre n'est pas efficace).

Les essentiels de NAMD

N°1

Mercurie dentaire et santé

Non-au-Mercure-Dentaire.org

Qu'est-ce qu'un amalgame dentaire ?



L'amalgame dentaire (ou « plombage ») est un matériau d'obturation primitif contenant 50% de mercure, mélangé à d'autres métaux en poudre : argent, cuivre, étain, zinc, etc. De nombreux dentistes, désinformés sur les risques encourus pour eux et leurs patients, lui accordent leurs faveurs car il est rapidement posé. En France, environ 70 % des obturations sur les molaires/prémolaires sont aujourd'hui encore des amalgames.

La thèse de la stabilité des amalgames

« Penser que la seule place sans danger pour stocker le mercure se trouve dans les amalgames, à l'intérieur de notre bouche, est proprement ahurissant. »

I. Skare, A. Engqvist, chercheurs suédois en santé publique

Aucun test de toxicité n'est pratiqué avant la mise sur le marché. Les jeunes dentistes apprennent simplement à admettre – à l'encontre des lois physiques et chimiques – que l'amalgame serait « stable » en bouche. Or le mercure est le seul métal qui soit liquide dès 0°C et qui émette des vapeurs à température ambiante : il s'échappe donc des amalgames à la fois par émission de vapeurs, électrolyse, abrasion mécanique et corrosion bactérienne.

Toxicité du mercure

La toxicité du mercure est connue depuis l'antiquité. L'intoxication au mercure, appelée « hydrargyrisme », a d'ailleurs été la seconde « maladie professionnelle » répertoriée, en 1919, après le saturnisme.

Une exposition au mercure peut être à l'origine de pathologies diverses, du fait de ses multiples cibles.

Le mercure est un toxique **polyvalent** (il exerce différentes activités toxiques) et **ubiquiste** (il peut se loger partout dans l'organisme). C'est un **neurotoxique** (toxique pour le système nerveux central et périphérique, et pour les organes des sens), un **néphrotoxique** (toxique pour les reins), un **reprotoxique** (toxique pour le système reproducteur, pour l'embryon et le fœtus), un **perturbateur endocrinien** (il perturbe le fonctionnement de glandes endocrines qui sécrètent des hormones), un **immunotoxique** (toxique pour le système immunitaire) et un **génotoxique** (toxique pour l'ADN et l'ARN).

Le lien entre amalgames et pathologies est donc difficile à établir, en absence de pathologie associée (dans le cas de l'amiante, la corrélation entre ce matériau et les mésothéliomes ne fait aucun doute, en raison de la quasi-spécificité du toxique vis-à-vis de la maladie). Par ailleurs, la presque totalité de la population est exposée au mercure dentaire : il est difficile de trouver des « témoins » n'ayant pas subi un transfert placentaire du mercure et n'ayant jamais eu d'amalgames. Enfin, la variabilité génétique, déterminant les capacités de détoxification de chacun, est importante : ainsi, des personnes ayant un petit amalgame peuvent être intoxiquées, alors que d'autres en possédant 6 ou 7 ne présentent pas de troubles.

Néanmoins, de nombreuses études scientifiques permettent de suspecter l'implication du mercure dentaire dans nombre de troubles et de pathologies : maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique, maladie de Parkinson,...), maladies dites auto-immunes (maladie de Crohn, maladie de Gougerot-Sjögren ou syndrome sec,...), syndromes dépressifs, syndrome de fatigue chronique, autisme et hyperactivité,... Il est par ailleurs reconnu qu'une imprégnation cérébrale mercurielle entraîne une perte de points de QI chez les enfants. La profession dentaire (dentistes et assistantes) est davantage touchée par certaines maladies ou troubles de

santé : dépression et instabilité émotionnelle (on déplore davantage de suicides que dans les autres professions), tumeurs du cerveau (glioblastomes), perturbations neurologiques, problèmes de mémoire, infertilité et fausses couches, etc.



Avant de se trouver dans la bouche du patient, le mercure est contenu dans un flacon portant une tête de mort.

Après extraction, il devra être récupéré dans des conditions très sécurisées.

Un diagnostic délicat

Diagnostiquer une intoxication mercurielle n'est pas facile. Les concentrations de mercure sanguin et urinaire, intéressantes pour une intoxication aiguë, ne sont pas de bons indicateurs en cas d'intoxication mercurielle au long terme, à faibles doses : le mercure a alors été piégé à l'intérieur des organes, notamment le cerveau, où il s'accumule durant des décennies. Il est bien sûr impossible la plupart du temps d'obtenir une mesure directe d'imprégnation par une biopsie : il faut donc utiliser soit des chélateurs capables de récupérer une partie du mercure piégé, soit des indicateurs indirects (biomarqueurs).

Traitements

Une fois effectué le diagnostic d'imprégnation mercurielle à l'origine de diverses pathologies, le patient peut engager une détoxification, qui se révèle souvent longue et délicate. Les

quelques chélateurs du mercure (produits capables de capturer le mercure pour l'entraîner hors de l'organisme) existants ne sont pas dépourvus de toxicité, et leur prise doit faire l'objet d'un suivi médical attentif.

D'autre part, un régime alimentaire approprié sera de mise, de manière à éviter des aliments que l'intestin ne peut plus dégrader correctement, tels que le gluten ou le lait, et à combler les carences liées à l'intoxication.

Accès aux soins

En France, médecins et dentistes sont très mal informés et se montrent généralement sceptiques quand un patient émet l'hypothèse d'une intoxication chronique au mercure. Depuis la disparition du Dr Melet qui avait pris en charge la détoxification de nombreux patients, l'association n'est plus en mesure d'indiquer des soins ; d'autre part, la loi nous interdit de faire de la publicité pour les quelques praticiens compétents sur cette question. Les personnes souhaitant s'informer sur les travaux dentaires ou les traitements médicaux peuvent adhérer à l'association pour y échanger, au moyen de la « liste-contacts », des informations à titre privé ; ou se renseigner *via* les forum Internet ci-dessous :

Forum du GEIM : <http://geim.aceboard.fr/i-311612.htm>
Forum Mélodie : <http://www.forum-melodie.fr>

Alternatives à l'amalgame

D'autres matériaux d'obturation sans mercure sont disponibles. Les composites en résine (qui existent aussi **sans bisphénol**) et en verre ionomère sont les alternatives les plus courantes. Toutefois de nombreux dentistes, violant l'obligation de consentement éclairé, « oublient » d'informer leurs patients que l'amalgame contient du mercure, qu'il traverse le placenta et entraîne des risques neurologiques, et que des solutions de remplacement sont disponibles.

Pour les informations, vous pouvez consulter notre site :
<http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>
ou nous contacter directement sur notre messagerie :
namd.asso@gmail.com
Ou au secrétariat de l'association : 09 63 59 19 88